

Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> Janvier 2018

## TRANSACTION - VENTE

- ▶ 5 % TTC + 2 000 € jusqu'à 250 000 euros
- ▶ 5 % TTC à partir de 250 001 euros

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'acquéreur, sauf disposition contraire du mandat.**

## LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur :**

Offerts

- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**

- ▶ 0 - 54 M<sup>2</sup> : 6 € / m<sup>2</sup> de surface habitable
- ▶ 55 M<sup>2</sup> - 90 M<sup>2</sup> : 5.5 € / m<sup>2</sup> de surface habitable
- ▶ 91 M<sup>2</sup> - 120 M<sup>2</sup> : 5 € / m<sup>2</sup> de surface habitable
- ▶ + de 120 M<sup>2</sup> : 4 € / m<sup>2</sup> de surface habitable

**Le montant des honoraires est identique pour les bailleurs et les locataires**

- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**

- ▶ 0 - 54 M<sup>2</sup> : 2 € / m<sup>2</sup> de surface habitable pour l'état des lieux d'entrée
- ▶ 55 M<sup>2</sup> et + : 3 € / m<sup>2</sup> de surface habitable pour l'état des lieux d'entrée

**Le montant des honoraires est identique pour les bailleurs et les locataires**

